

Comme tous les ans au printemps, vient la **CAP de liste d'aptitude pour le passage de C en B**. Et comme tous les ans, les quelques hirondelles annoncées ne font pas le printemps de l'ensemble des agents, et même des plus méritants. Loin s'en faut !

Le miroir aux alouettes est de retour !

Ainsi en 2008, **82 agents remplissent les conditions statutaires** :

- être de catégorie C
- 15 ans d'ancienneté comme titulaire
- la condition d'âge (40 ans) est désormais supprimée

13 agents n'ont pas fait acte de candidature (rappelons que l'inscription est volontaire et intègre l'acceptation de mobilité sur le département).

Le ratio déterminé par la CP permet de proposer **6 lauréats** (soit 9% des candidats), sachant que tous ne seront peut être pas nommés cette année (en 2007, 4 sur 6 ont été effectivement nommés).

En fait, **91% des agents** qui souhaitent et qui bien souvent méritent de passer contrôleur, au vu des dossiers consultés par les élus CGT, et qui assurent des tâches de contrôleur de manière régulière **sont de fait exclus de cette possibilité de promotion**.

Par ailleurs, avant de passer dans la catégorie des 6 agents "classés", il existe une catégorie intermédiaire de **18 agents "proposés mais non classés"** (le "vivier" de promouvable d'après la direction) qui sont donc censés faire partie de l'élite et auraient donc vocation à être "classés" à terme.

C'est là que le "vivier" ressemble pour certains à un purgatoire sans fin :

Agents proposés mais non classés sur la liste précédente (2007)	
Année de d'inscription	Nombre d'agents
1996-1997	2
1998	1
2001	2
2003	2
2004	2
2005	1
2006	3
2007	5

Le constat est d'autant plus amer et incompréhensible que rien dans les dossiers "consultables" des agents les plus anciens ne montre une incapacité à assumer les tâches de contrôleur. Certains sont même excellents au dire des rapports hiérarchiques.

Alors quels critères sont pris en compte pour déterminer les heureux nominés :

- L'évaluation-notation (pour 2008 : les années 2005-2006-2007) - une note négative entraîne une exclusion
- Les propositions motivées formulées par les chefs de service
- Les compte rendus d'évaluation et les appréciations
- Un partage équitable entre gros postes et petits postes
- Etc... et dans "etc...", chacun pourra y mettre le fruit de son expérience personnelle ...

Si la note est un élément important, les appréciations, les argumentations, la démarche volontaire du chef de poste ou de service qui doivent notamment ressortir de la feuille EDEN, sont des éléments encore plus déterminants.

Sans porter de jugement sur la valeur des agents retenus, la **CGT** a voté contre ces tableaux.

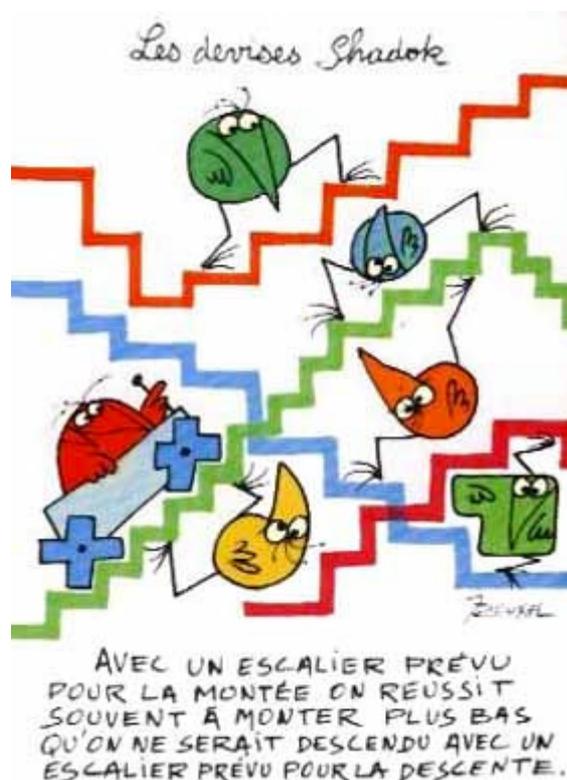
La **CGT** refuse de mettre en avant tel ou tel agent compte tenu du caractère parfaitement subjectif du choix qu'il faudrait opérer et par respect envers la masse des exclus, souvent tout aussi méritants. Par contre les élus **CGT** dénoncent la stagnation qui caractérise certains dossiers.

Par soucis d'équité entre les agents, le **SNT CGT** revendique la suppression de la liste d'aptitude et la mise en place d'examens professionnels.

La liste des agents retenus est disponible sur le site de la section.

Elu(e)s CGT CAP cadre B	
Titulaires	Suppléants
Brigitte DELMAS - TP Rodez	Evelyne TEULIER - Decazeville
Jean Louis FRIC - TG	Alain BAGAGE -Espalion

Allégorie de la liste d'aptitude



Osez la solidarité ! Adhérez à la CGT sur : <http://www.tresor.cgt.fr/12/> accessible sur MAGELLAN depuis votre poste de travail

Tous unis, tous en grève le 15 mai

Manifestations à Rodez :

- **17h00 : Inspection académique - Appel Education Nationale - OS + Associations diverses (parents élèves...) + lycéens etc...**
- **18h00 : Place d'Armes - Appel fonction Publique**

Toutes les infos locales et nationales sur notre Site INTERNET <http://www.tresor.cgt.fr/12/> accessible par MAGELLAN